



## FICHE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

## Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Service Transport et Mobilité – Transport scolaire – Adresse physique : 3, rue des Condamines 07300 MAUVES - Tél. : 04 75 45 45 91

Adresse postale : BP 103 – 07305 Tournon-sur-Rhône Cedex

<b>ÉLÈVE (en lettres majuscules)</b>									
<b>NOM</b>	_____								
<b>PRÉNOM</b>	_____								
<b>DATE DE NAISSANCE</b>	<table border="1"> <tr> <td>J</td><td>J</td><td>M</td><td>M</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td> </tr> </table> <b>SEXE</b> F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	J	J	M	M	A	A	A	A
J	J	M	M	A	A	A	A		
<b>PARENTS – TUTEUR - REPRÉSENTATION LEGAL (en lettres majuscules)</b>									
<b>NOM</b>	_____								
<b>PRENOM</b>	_____								
<b>ADRESSE</b>	_____								
<b>VILLE</b>	_____								
<b>CODE POSTAL</b>	_____								
<b>TEL FIXE</b>	_____								
<b>TEL PORTABLE</b>	_____								
<b>COURRIEL</b>	_____ @ _____								
<b>ÉTABLISSEMENT D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020</b>									
<b>COMMUNE ÉTABLISSEMENT</b> .....	_____								
<b>NOM ÉTABLISSEMENT</b> .....	_____								
<b>NIVEAU ENSEIGNEMENT (classe)</b> .....	_____								
<b>Si option, indiquer :</b> .....	_____								
<b>TRANSPORT DEMANDE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020</b>									
Toute inscription est valable pour un trajet entre le point de montée le plus proche du domicile (commune et nom d'arrêt) et le point de descente le plus proche de l'établissement scolaire d'inscription									
<b>TRAJET 1 : COMMUNE ET POINT MONTÉE</b>	_____								
<b>POINT DESCENTE</b>	_____								
<u>Cas particulier d'une double domiciliation (parents séparés) :</u> Indiquer le trajet effectué lors de la semaine passée chez le second parent. ARCHE Agglo se réserve le droit de réclamer tout justificatif pour valider définitivement l'inscription									
<b>TRAJET 2 : COMMUNE ET POINT MONTÉE</b>	_____								
<b>POINT DESCENTE</b>	_____								
<b>Signature des parents (obligatoire)</b>	<b>Date :</b>								
<input type="checkbox"/> <i>J'atteste l'exactitude des informations données</i>									

**L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES USAGERS SCOLAIRES, MÊME POUR LES CAS DE GRATUITÉ, L'ACCÈS AUX SERVICES DE TRANSPORT EST CONDITIONNÉ À LA PRÉSENTATION D'UN TITRE DE TRANSPORT (OU JUSTIFICATIF) POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET D'ASSURANCE.**

Rappel : les élèves de moins de 5 ans ou résidant à moins de 3 km de l'école sont pris uniquement dans la limite des places disponibles durant toute l'année scolaire.

### QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié **ET** scolarisé sur l'une des 41 communes\* ARCHE Agglo. Pour tout autre cas, l'élève doit s'adresser auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les élèves sont dits ayants droits s'ils fréquentent l'établissement défini par le plan des transports scolaires du règlement d'ARCHE Agglo, et seront transportés gratuitement s'ils ont moins de 16 ans, ou payer 93€ s'ils ont plus de 16 ans. Pour les élèves ne respectant pas le plan des transports scolaires, une surtaxe sera appliquée, et ils sont invités à contacter les services d'ARCHE Agglo (coordonnées ci-dessous).

### COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Remplir les champs d'inscription du document, et joindre un chèque à l'ordre de « Régie de recettes des transports scolaires d'ARCHE Agglo » dans le cas d'un transport payant. Envoyer le dossier complet à ARCHE Agglo aux coordonnées ci-dessous.
2. Imprimer le justificatif d'inscription réceptionné par mail envoyé quelques jours après la réception du dossier d'inscription, il fera office de titre de transport provisoire. Attention : bien renseigner une adresse mail dans le dossier d'inscription (en cas d'absence d'adresse mail, renseigner une adresse postale).
3. Présenter en début d'année scolaire le titre de transport provisoire au conducteur. La carte de transport scolaire sera remise au sein de l'établissement en début d'année scolaire.

Ce formulaire est à renvoyer à ARCHE Agglo :  
Service transport et mobilité  
3 rue des Condamines 07300 MAUVES  
Téléphone : 04 75 45 45 91 - Courriel : transport-scolaire@archeagglo.fr

Ou à déposer aux horaires d'ouverture :  
Mardi de 14h à 17h – Mercredi de 8h45 à 12h15 et 13h30 à 16h45 – Jeudi de 9h à 12h

Pour tout renseignement sur l'inscription scolaire :  
[www.archeagglo.fr/transports-scolaires](http://www.archeagglo.fr/transports-scolaires)

\* Arlebosc, Arthemonay, Bathernay, Beaumont-Montoux, Boucieu-le-Roi, Bozas, Bren, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blès, Charmes-sur-l'Herbasse, Chavannes, Cheminas, Colombier-le-Jeune, Colombier-le-Vieux, Crozes-Hermitage, Érome, Étables, Gervans, Glun, La Roche-de-Glun, Larnage, Lemps, Margès, Marsaz, Mauves, Mercuro-l-Veunes, Montchenu, Pailharès, Plats, Pont-de-l'Isère, Sècheras, Serves-sur-Rhône, Saint-Barthélémy-le-Plain, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Félicien, Saint-Jean-de-Muzols, Saint-Victor, Tain L'Hermitage, Tournon-sur-Rhône, Vaudevant, Vion